



CONCOURS INTERNE D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

SESSION 2021

Note de synthèse et de propositions, à partir d'un dossier,
portant sur un sujet d'ECONOMIE

EPREUVE N° 2

Durée : 4h
Coefficient : 3

SUJET : Bien-être et territoire(s) : quels enjeux ?

DOCUMENTS JOINTS

Document n° 1	Jany-Catrice F. « La mesure du bien-être territorial. Travailler <i>sur</i> ou <i>avec</i> les territoires ? », Revue de l'OFCE, 2016 (extrait)	Page 3
Document n° 2	De Montalembert G. « Ces entreprises font le pari des régions », Le Figaro, 23/10/2020	Page 10
Document n° 3	AFP « La relocalisation en région des services des finances publiques avance », Le Figaro, 30/09/2020	Page 13
Document n°4	Gleizes F. et Grobon S « Le niveau de satisfaction dans la vie en région dépend peu du type de territoire de résidence », Insee Focus, 01/2019	Page 15
Document n°5	« Le bien-être en France, rapport 2020 », Observatoire du bien-être, CEPREMAP (extrait)	Page 20

Document n°6	Mouzon C. « Mesurer le bien-être des régions au-delà du PIB », Alternatives économiques, 13/11/20	Page 26
Document n°7	Algan Y., Malgouyeres C et Senik C. « Territoires, bien-être et politiques publiques », les notes du CAE, janvier 2020	Page 31
Document n°8	Nahapétian N. « Solidarité : les départements rivalisent d'ingéniosité », Alternatives économiques, 02/03/2021	Page 43

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature ou nom, grade, même fictifs.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, La gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Les copies doivent être paginées avant la fin de l'épreuve.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.

LA MESURE DU BIEN-ÊTRE TERRITORIAL

TRAVAILLER SUR OU AVEC LES TERRITOIRES ?

Florence Jany-Catrice
UMR 8017-Clerse, Université Lille1

Revue de l'OFCE, n°145, 2016

2. Nommer et compter ce qui compte

Pour les raisons qu'on vient d'exposer, les indicateurs de bien-être, surtout estimés à partir de données moyennes (de revenu, de consommation, de patrimoine, etc.) ont perdu une partie de leur pertinence (Stiglitz *et al.*, 2009). Et si ces indicateurs sont de plus en plus débattus et parfois contestés au niveau international, (comme on a pu le constater lors de la réforme de l'IDH du PNUD en 2010) ou au niveau national, lors de la « concertation » proposée conjointement par France Stratégie et le CESE (Ducos, 2014 ; Le Clezio, 2015), les territoires apparaissent eux aussi comme espace de controverse (Sirgy *et al.*, 2004¹¹).

2.1. La controverse des concepts

Un flou certain perdure dans l'usage des termes « qualité de vie » ou « bien-être », notions qui sont pourtant de plus en plus mobilisées lorsque sont envisagées des perspectives alternatives de mesure économique et sociale. Paradoxalement, les organisations internationales comme les chercheurs ont investi ces notions floues sous l'angle de la mesure, le portefeuille d'indicateurs retenus finissant par incarner le concept.

10. Sur la question de la multiplication de ces mouvements citoyens au niveau mondial, voir Ogien et Laugier (2014).

11. Sirgy et ses coauteurs ont publié, entre 2004 et 2013, 6 volumes de *Community Quality-of-Life Indicators: Best Cases* Sirgy *et al.* (2004).

Si la terminologie diffère, « qualité de vie » ou « bien-être » sont composés, dans la littérature visant à les évaluer, de deux éléments relevant pour l'un d'une perception subjective individuelle, et de composants objectivés de la qualité pour l'autre.

Dans la terminologie de l'OCDE (2006), le bien-être décompose des éléments « monétaires » et « non-monétaires ». Parmi les éléments monétaires du bien-être, l'organisation internationale retient le PIB, le revenu global et la monétarisation d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels le loisir auquel pourrait être attribué une valeur monétaire, « permettant de mieux prendre en compte le bien-être dans tous les pays, au-delà des indicateurs de revenu » (OCDE, *op. cit.*, p. 2). De manière similaire, la perspective du rapport Stiglitz (2009) considère que les indicateurs de qualité de vie contiennent une dimension de bien-être perçu et une dimension objectivée contenant une diversité de composants de conditions de vie matérielles (santé, éducation, risques psychosociaux au travail, gouvernance et droits des individus, loisirs et contacts sociaux, environnement et cadre de vie, sécurité économique et physique).

L'Insee a plus tardivement investi la question, s'appuyant sur les recommandations du rapport Stiglitz, pour lancer de nouveaux travaux, parmi lesquels une enquête spécifique sur la qualité de vie de 2011. Celle-ci devait permettre de « considérer simultanément la plupart des dimensions de la qualité de vie préconisées dans le rapport » (*sic*, Amiel *et al.*, 2013, p. 2). Albouy *et al.* (2010), eux aussi, opèrent une distinction entre bien-être et qualité de vie qui diffère légèrement des propositions précédentes. Selon eux, le bien-être est composé de deux dimensions, le bien-être ressenti et des éléments de qualité de vie objectivés. La dimension de bien être ressenti est considérée, par ces auteurs, comme un équivalent du bonheur tandis que la qualité de vie équivaut au bien-être comme vecteur de dimensions objectivées : « (...) mesurer le bien-être (...) consiste à mesurer la qualité de vie d'une personne, c'est-à-dire évaluer sa situation dans plusieurs dimensions (d'un point de vue matériel, en matière de santé, de conditions de logement, d'insécurité, etc.) puis en déduire si elle est en position d'avoir une qualité de vie « satisfaisante ». (...) On qualifie parfois cette méthode d'approche « objective » de la mesure du bien-être, car elle est fondée sur des critères précis et mesurables. Les facteurs pris en

compte ne se limitent pas aux aspects purement matériels (ou monétaires) » (Albouy *et al.*, *op. cit.* p. 99).

On constate enfin que la plupart des travaux centrés sur les mesures opère une distinction franche entre bien-être courant et soutenabilité (Blanchet, 2012), pas tant conceptuellement (on comprend bien l'idée intuitive d'un indicateur de bien-être soutenable, au sens de Brundtland), mais du fait de l'impossibilité statistique qu'il y aurait à réconcilier la perspective présente et la perspective future, plaidant donc pour au moins deux indicateurs (Stiglitz *et al.*, 2009 ; Blanchet, 2012) : « La commission a souligné les problèmes que pose ce mélange des catégories. Ils sont à leur maximum dans les cas où l'on cherche à résumer toute l'information par un indicateur unique. C'est vouloir faire tenir à la fois le présent et le futur dans un seul chiffre là où il en faudrait au moins deux : l'un qui nous indique où on se situe à chaque date en termes de développement ou de niveau de bien-être, et un deuxième qui nous indique les perspectives de développement futur ou au contraire de recul de ce niveau de bien-être » (Blanchet, *op. cit.*, p. 291).

On peut voir dans ces initiatives une volonté de normalisation universelle. Ces travaux soulignent aussi l'hétérogénéité dans la manière d'énoncer et de mesurer la qualité de vie, le bien-être ou leur soutenabilité. Cette hétérogénéité est tout à la fois l'expression d'une instabilité dans les conventions, d'un certain bricolage dans la mesure, d'une imbrication particulièrement nette entre concepts et mesure, mais aussi de rapports sociaux et symboliques contingents. Elle fournit aussi, ce faisant, des espaces à celles et ceux qui continuent d'investir ce champ de la dispute sémantique et de la mesure ; elle rappelle les enjeux politiques attachés aux statistiques ; et souligne qu'armer la controverse est un élément décisif du pluralisme et de la démocratie.

Précisons ce point. Ce qui se joue, sur les scènes internationale comme locale, porte sur les stratégies de construction d'une légitimité pour faire advenir de nouveaux comptes qui soient en capacité d'être érigés en règles contraignantes pour les acteurs (Jany-Catrice, 2013) : quels éléments du bien-être comptent-ils ? Quelles représentations collectives la mesure légitime véhicule la mesure ? En forçant le trait, et en entrant dans le cœur de la mesure, on peut détecter diverses conventions qui se côtoient sans se correspondre : d'un côté, une convention progressiste sociale et

écologique, et de l'autre une convention individualiste du bien-être et de la qualité de vie. C'est certainement cette dernière qui est la plus représentative – en tout cas de loin la plus visible – des initiatives existantes comme en témoigne la médiatisation du Social Progress Index (SPI) de Porter *et al.* (2015)¹². Cet indicateur attribue une place importante aux droits individuels, supérieure aux droits sociaux.

Il en va de même pour le très médiatisé indicateur du « vivre mieux » de l'OCDE, élaboré dans le cadre du *Global Project on Measuring the Progress of Societies*. Selon l'OCDE, le « mieux-être » d'une nation serait la combinaison d'une série de dimensions : logement, revenu, travail et emploi, éducation, santé, sécurité, équilibre temps de travail-temps familiaux, environnement, gouvernance, et satisfaction. Ces dimensions sont ensuite mesurées à l'aune d'une ou deux variables, la plupart du temps dites « objectives », à l'exception de la satisfaction de vie qui repose sur une mesure subjective. Le mieux-être ainsi défini rend nécessaire que le logement soit équipé en sanitaire et de grande taille ; il suggère que de plus hauts niveaux de revenus disponibles moyens et de patrimoines financiers des ménages produisent du mieux-être. Le mieux-être serait dépendant du taux d'emploi et du taux de chômage de longue durée. Cet indicateur du mieux-être n'énonce rien en termes de qualité des emplois, de protection sociale des individus, de solidarité. En mettant à disposition de chaque individu un calculateur permettant, de manière quasi instantanée, de construire son indice de mieux-être personnel, l'OCDE individualise en outre la mesure, apaise la controverse collective sur l'agrégat, et permet à chacun de se faire « son » idée du bien-être, indépendamment de la qualité des institutions de protection collective.

2.2. La controverse des usages

Les controverses autour des concepts vont de pair avec une réflexion sur les usages politiques qui en sont faits. En effet, les

12. Dans une note collective, FAIR (2014, mimeo) suggère que cet indicateur a été porté par de nombreux spécialistes du sujet, que son entrée dans le débat public a été très préparée et que de nombreux articles de presse lui ont été consacrés. Ainsi I. Cassiers et G. Thilry ont-elles noté que 694 articles de presse au cours du seul mois d'avril 2015 avaient été consacrés à l'indicateur SPI (données issues de Google actualités). Voir <http://www.idies.org/public/FAIR/DossierSPIv2.pdf>

politiques économiques et sociales sont dépendantes des agrégats sur lesquels elles s'appuient. Ces agrégats sont mobilisés tantôt comme représentation de la réalité sociale, tantôt comme interprétation de cette réalité, comme référentiel de l'action publique ou encore comme justification des politiques économiques. L'usage implicite ou explicite de ces agrégats, comme autant de « dispositifs cognitifs collectifs », comme l'a énoncé dans les années 1980 Olivier Favereau (1989), n'a fait que croître ces dernières décennies.

De manière générale, il est délicat de séparer la forme des indicateurs des usages qui en seront faits : on n'attend peut-être pas les mêmes indicateurs selon qu'ils visent principalement à une prise de conscience individuelle et collective du degré de soutenabilité de nos modèles de développement (les signaux d'alerte seront alors privilégiés) ; ou qu'ils visent à susciter des espaces de débat, les nouveaux indicateurs pouvant être des *prétextes* ou des *soutiens* au débat public ; ou encore qu'ils visent à la production de conventions partagées autour de ce qu'est le bien-être collectif d'un ou des territoires, dans toutes leurs dimensions ; ou encore qu'ils aient pour ambition, même si *de facto*, ces indicateurs entrent rarement tels quels dans la fabrique des politiques (*policy making*), de piloter (autrement) l'action publique.

Au niveau des territoires, si les indicateurs de qualité de vie sont souvent retenus pour « qualifier » un territoire, les usages qui en sont faits sont, eux aussi, hétérogènes. Si dans certains cas, ils sont des équivalents à la notion de bien-être territorial, ou complémentaires¹³, la notion de qualité de vie renvoie souvent à un des éléments d'attractivité du territoire, faisant de celui-ci un facteur de croissance. Des actifs spécifiques pour attirer de nouveaux capitaux sont alors mis en avant, parmi lesquels les composants de la qualité de vie. Le gouvernement français publie par exemple en 2014 un « Tableau de bord de l'attractivité de la France¹⁴ » d'une centaine de pages dans lequel il fait figurer, parmi les déterminants économiques de l'attractivité (taille du marché, capital humain,

13. « La qualité de vie est pluridimensionnelle. Sa mesure combine des données sur la situation financière et les conditions de vie matérielles, le cadre de vie, la santé, la confiance politique, etc. Selon les analyses, des données subjectives sur la perception qu'ont les individus de leur qualité de vie peuvent être utilisées de façon complémentaire » (CGET, 2015).

14. http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/11/tdb_2014_fr_0611.pdf

environnement administratif et financier, fiscalité avantageuse), des déterminants en termes de « qualité de vie ». Lorsque la construction d'indicateurs de qualité de vie va de pair avec les indicateurs d'attractivité, et lorsqu'elle devient un dispositif de soutien à une mise en concurrence des ressources économiques de ces espaces, la qualité est entièrement mise au service d'une approche quantitative.

D'autres raisons peuvent amener les territoires à évaluer leur bien-être. Lorsqu'ils sont le fruit d'une vision partagée du territoire par des citoyens conscients de l'impératif de prendre soin des patrimoines à leur disposition (patrimoine écologique, patrimoine social), alors ils deviennent un composant d'une politique économique d'une autre nature. Dans tous les cas, usages et conditions sociopolitiques d'élaboration des mesures de bien-être ou de qualité de vie sont *de facto* imbriqués.

2.3. Une pluralité de méthodes pour mesurer

De la floraison d'initiatives ces dernières années se dégagent deux formes qui dominent dans les tentatives de légitimation de la mesure, que l'on choisit de nommer ici « monde de l'expertise » et « monde de l'individu ».

2.3.1. Les mondes de l'expertise et de l'individu

L'élaboration de la plupart des indicateurs, territoriaux dans le cas qui nous intéresse dans cet article, peut d'abord s'appuyer sur des travaux d'experts (E). Équipés de leur référentiel théorique et de leur système de valeurs, ceux-ci fournissent les dimensions du bien-être ou viennent appuyer « scientifiquement » les choix opérés par les citoyens. Le processus *top-down* adopté dans ce cas est rarement remis en cause, en particulier parce qu'il s'agirait de questions d'une haute technicité, mais aussi parce que les experts jouent un rôle parfois décisif dans l'appui aux autorités politiques censées utiliser ces dispositifs. Certes, la production d'indicateurs nécessite une certaine rigueur statistique. Mais les choix principaux à effectuer relèvent d'abord, comme on l'a suggéré *supra*, de conceptions du bien-être et du bien vivre (tableau 1).

Tableau 1. Les formes dominantes de légitimation en processus des indicateurs de bien-être ou qualité de vie

	Expertise (E)	Individu (I)
Acteurs de la légitimation / valeurs	Experts et technocrates / Hiérarchie entre « sachants »	Individus/Individualisme méthodologique Aidés des experts qui les « sondent »
Support principal de la légitimation	Cadre théorique, variable des experts ; langage monétaire	Cadre théorique utilitariste
Processus retenu dans le choix des dimensions, variables et pondérations	Travail et délibération en « chambre » entre experts	Sondage et agrégation des préférences individuelles, préférences préalables, préférences révélées
Fondement du processus	Objectivation de l'expertise	Primat impératif donné à la subjectivité individuelle

Source : À partir de Jany-Catrice et Marlier (2013).

À cette manière d'élaborer les indicateurs de bien-être, une autre forme de légitimation, davantage complémentaire que concurrente de la première, met cette fois l'individu au cœur de la mesure (I). Cette manière de procéder est une réponse possible au caractère somme toute arbitraire de l'expertise lorsqu'elle entend énoncer les composants du bien-être, la préférence des individus étant ici considérée comme la clef de voûte de la solidité de la mesure. Elle accompagne le mouvement de la « science » de l'économie du bonheur (*Happiness economics*) dont la dynamique tient à sa compatibilité forte avec la théorie *mainstream*. Généralement, la mesure revient à faire état de préférences ressenties et déclarées par des individus sondés à grande ou très grande échelle, à qui il est demandé d'indiquer leur satisfaction de vie ou de bonheur sur une échelle de 0 à 10. Ces mesures font aussi de la maximisation du bonheur agrégé une fonction de bien-être social. Son succès tient également à l'existence de bases de données importantes combinant des mesures de « satisfaction de vie » et de « bonheur » (World Value Surveys, ou Eurobarometer Surveys par exemple) qui ont connu ces dernières décennies une forte expansion. Si aux niveaux international et national, les travaux de mesure du bien-être à partir de ces données individuelles et subjectives se multiplient, elles restent à ce stade relativement confidentielles au niveau régional, comme en atteste le travail de recension internationale de Morrison (2014). Outre les travaux du CGET (2015), celui de Pittau *et al.* (2010) fait figure d'exception. À partir des données de l'Eurobaromètre, les auteurs montrent qu'il existerait une corrélation entre revenu individuel et niveau de satisfaction des individus dans les régions européennes.

Ces entreprises font le pari des régions

Par Ghislain de Montalembert

23/10/2020

Les entreprises aussi déménagent. À l'écoute des aspirations de leurs salariés, elles optent pour des villes où il fait bon vivre, espérant y attirer les meilleurs talents.

Tout a été très vite pour LiveMentor, la start-up que dirigent Anaïs Prétot et Alexandre Dana. Dès le mois d'avril, ces deux entrepreneurs trentenaires, diplômés de l'ESCP, avaient repéré les locaux dans lesquels ils allaient emménager: un espace de coworking trois fois moins coûteux que les 300 m² de bureaux qu'ils occupaient (25.000 euros de loyer mensuel) jusqu'à présent à Paris. Direction Aix-en-Provence, où cette entreprise spécialisée dans l'accompagnement digitalisé des créateurs d'entreprise, de l'émergence de l'idée à la rencontre du premier client, s'est installée en juillet.

Les sagas et les stratégies de l'éco. La vie et les coulisses des entreprises, du monde des affaires et de celles et ceux qui l'animent, par Bertille Bayart.

«À la fin du confinement, beaucoup de nos salariés, qui avaient trouvé refuge dans leurs familles en province, nous ont fait comprendre qu'ils ne voulaient plus de la vie parisienne, trop coûteuse et trop stressante, explique Anaïs Prétot. Nous avons depuis longtemps l'idée d'un déménagement en province, notre ambition étant de réduire la polarisation des ressources sur Paris et d'aider, partout où ils se trouvent, les porteurs de projet ; mais la Covid-19 et le confinement ont très clairement accéléré notre décision. Nous avons réfléchi tous ensemble et identifié les villes présentant de l'intérêt à nos yeux, l'un des principaux critères étant d'être situés à moins de 4 heures de Paris en TGV direct. Une liste de 15 villes a été identifiée. Puis nous avons organisé un vote au sein du comité de direction.»

Un vrai choix de vie

Deux lauréates sont sorties ex aequo de ce scrutin très démocratique: Bordeaux et Aix-en-Provence. Si cette dernière a été choisie, c'est parce que les loyers des bureaux y sont un peu plus raisonnables. Sur les 40 salariés de LiveMentor, la moitié a accueilli le projet avec enthousiasme, a déjà déménagé à Aix-en-Provence ou s'apprête à le faire incessamment. Les autres resteront dans la capitale et conserveront leur emploi (soit en télétravail, soit dans un nouvel espace de coworking). «La moyenne d'âge chez LiveMentor est de 27 ans ; beaucoup, parmi ceux qui ont choisi de venir à Aix, n'ont pas d'enfants scolarisés à charge, ce qui leur a donné une certaine souplesse pour envisager un déménagement aussi rapide, reconnaît Anaïs Prétot. Le rapport aux grandes villes questionne avec intensité les entrepreneurs de ma

génération, ajoute-t-elle. Cela a-t-il encore du sens de se serrer les uns contre les autres dans les métropoles quand on peut retrouver - et offrir à ses salariés - un cadre de vie bien plus équilibré à quelques heures de là?», interroge la jeune femme depuis la terrasse du café aixois où elle profite des derniers rayons du soleil d'automne.

La location de bureaux près de quatre fois moins chère à Nantes qu'à Paris

Comme LiveMentor, beaucoup d'entreprises ont sauté le pas avec allégresse, mais sans forcément attendre la pandémie de la Covid-19 et les remises en causes profondes que celle-ci engendre dans nos vies comme dans l'organisation du travail. Parmi les motivations des partants, [les coûts de l'immobilier de bureaux](#) figurent en bonne place. Selon une enquête CBRE-*Le Grand pari des régions*, ils peuvent être jusqu'à trois à quatre fois inférieurs à ceux de Paris intramuros où ils s'établissent, pour les biens haut de gamme, autour de 850 euros par mètre carré et par an. À titre de comparaison, les biens «prime» se louent autour de 350 euros le mètre carré par an à Lyon (à La Part-Dieu et dans le quartier de La Confluence), 300 euros à Marseille (Euromed) et Bordeaux (Euratlantique), et pas loin de 230 euros dans le centre de Lille, de Toulouse ou de Nantes.

La cité des Ducs a la cote

[L'aspiration à une meilleure qualité de vie reste par ailleurs primordiale.](#) C'est l'une des raisons qui a par exemple conduit l'entreprise Faguo (groupe Eram), qui conçoit des vêtements, chaussures et accessoires pour hommes, à déménager en juillet 2019 son siège social, initialement basé à Paris, dans la cité des ducs de Bretagne. La moitié des 24 salariés parisiens de cette entreprise très engagée dans la démarche écoresponsable (elle plante un arbre pour chaque produit vendu) a suivi. Plus récemment, [Doctolib, leader national du e-santé](#), a annoncé, en juin, l'installation de son deuxième pôle à Nantes. «*Nous cherchions une ville offrant à la fois un vivier de talents sur les métiers du numérique, des profils commerciaux, service clients, et un cadre de vie agréable pour nos collaborateurs actuels et futurs. Nantes a parfaitement rempli le cahier des charges*», expliquait au printemps dernier Matthieu Birach, DRH de Doctolib. À la clé: l'installation de 200 personnes sur le site d'ici à la fin de l'année et [un objectif de 500 emplois d'ici à trois ans](#).

Marseille a également le vent en poupe. La deuxième métropole la plus peuplée de France après Paris ne ménage d'ailleurs pas ses efforts pour vanter son attractivité auprès des entreprises, mettant notamment en avant sa connectivité avec le reste du monde, une donnée clé dont la crise de la Covid-19 a révélé toute l'importance dans les stratégies de localisation des entreprises. «*Marseille est aujourd'hui, au même titre que Paris, un hub d'hyperconnectivité grâce à ses nombreux data centers qui permettent d'accéder à l'agilité et à la flexibilité à moindres coûts*, explique Alexandre Venec, responsable marketing communication de Provence Promotion, l'agence de développement économique d'Aix-Marseille-Provence. *Les data centers se placent aujourd'hui au même degré d'importance que ce qu'étaient hier les arrivées de trams, de métro, RER...*»

Attirer les meilleurs avec la promesse d'une vie plus équilibrée

Ces éléments ont sans doute éclairé le choix d'une entreprise comme Reservoir Sun, une joint-venture Engie/Groupe Casino chargée de [développer des fermes solaires en France](#) et en Europe dans les bâtiments industriels et sur les toits des immeubles. «*Son siège social devait être à Paris mais elle a finalement préféré choisir Marseille afin de garder un maximum de talents et de bénéficier de soleil pour son activité*»,

reprend Alexandre Venec.

Autre exemple: [CEVA, numéro 5 mondial du secteur de la logistique](#), qui a relocalisé son siège monde depuis Amsterdam vers Marseille, et non Paris. Provence Promotion a accompagné près de 200 familles dans leur implantation sur Aix-Marseille grâce à ses dispositifs d'accueil.

Douceur de vivre à Bordeaux

Enfin, citons Bordeaux dont la cote d'amour auprès des entreprises n'a de cesse de grimper. Des entreprises de tout premier plan y ont élu domicile ces dernières années, accompagnant pour la plupart l'aspiration de leurs salariés à un meilleur équilibre de vie. Recruter de bons profils est nettement plus facile si on leur promet des virées en surf en lieu et place de longs trajets quotidiens en métro! En 2018, [la licorne française ManoMano](#) a par exemple annoncé son implantation sur les bords de la Garonne. Elle y emploie aujourd'hui 55 salariés, au cœur du quartier Euratlantique, en plein renouveau. Cette même année, on a également vu Deezer installer des bureaux en plein centre-ville, dans un ancien cloître du quartier Saint-Michel.

«Cela fait partie de notre ADN d'être dans des lieux animés, explique Matthieu Gorvan, Chief Technology Officer chez Deezer, en charge de la création de cette nouvelle antenne bordelaise où travaillent désormais 25 salariés (des équipes techniques, essentiellement), dont la moitié provient de la région parisienne. Pour conserver les talents ou en recruter de nouveaux, une entreprise comme la nôtre doit pouvoir leur proposer un cadre propice à leur épanouissement tout à la fois personnel et professionnel. Au départ, les équipes de Deezer étaient relativement jeunes. Mais, avec le temps, beaucoup, parmi ceux qui ont des enfants notamment, nous ont fait part de leur désir de vivre dans un autre cadre que celui de Paris, de fuir les transports en commun, la pollution, le bruit... Ce n'est pas Bordeaux qui les attirait particulièrement, bien que cette ville soit vraiment agréable à vivre, mais le fait de pouvoir exercer leur job chez Deezer en région, avec tout ce que cela engendre comme frais en moins, notamment en matière de logement. Et quelle qualité de vie là-bas: la plupart d'entre eux se rendent à vélo au bureau!»

Un petit air de Silicon Valley souffle dans le centre-ville de Bordeaux, une ville où il fait bon vivre mais aussi travailler!

La relocalisation en région de services des finances publiques avance

Par Le Figaro avec AFP

30/09/2020

Publié le 30/09/2020 à 21:10

Un moyen de redynamiser les centres-villes endormis de certaines communes, mais aussi une source d'économies et une volonté de répondre à une défiance montante envers l'Etat: la «relocalisation» de services des finances publiques dans des villes moyennes voulue par le gouvernement va débiter l'an prochain.

À lire aussi : [Budget: la «destruction des services publics» se poursuit, déplore Solidaires Finances publiques](#)

Ce mercredi, le ministère de l'Economie a détaillé la liste des services de la direction des finances publiques (DGFIP) qui commenceront à être décentralisés dans 50 villes moyennes à partir de 2021. A Bercy, devant les maires des communes choisies, le ministre Bruno Le Maire a défendu «une transformation en profondeur» de la DGFIP et «plus largement une transformation en profondeur de l'Etat». L'objectif est in fine de déplacer 2.500 agents, sur la base du volontariat, de l'Ile-de-France vers des villes comme Chaumont (Haute-Marne), Lisieux (Calvados), Nevers (Nièvre), Pau (Pyrénées-Atlantiques)... Cette «relocalisation, c'est un objectif politique majeur», a assuré Bruno Le Maire, faisant le parallèle avec la volonté du gouvernement de relocaliser des activités industrielles en France. «Cette relocalisation doit aussi se décliner sur le plan administratif. Il faut irriguer les territoires», et parfois «réparer des départs opérés il y a quelques années», a-t-il ajouté, citant la fermeture de garnisons qui a fortement contribué à la désertification de certaines petites villes.

«Les villes moyennes ont été les grandes oubliées pendant des décennies de l'aménagement du territoire», a résumé Christine Guillermy, maire de Chaumont. Sa ville «perd 100 habitants par an depuis 15 ans», a-t-elle ajouté. Une vingtaine d'emplois y seront créés en 2022 via l'installation d'une antenne du service des impôts des entreprises. «Quand vous installez une quarantaine de familles dans une ville de 10 ou 20.000 habitants, vous participez vraiment à la revitalisation des centres-villes», s'est félicité le ministre des Comptes publics Olivier Dussopt.

«Réforme Potemkine»

Mais les services relocalisés «ont en commun de n'être que des structures d'appui, non accessibles au public et de ne délivrer aucun service à la population dans les territoires d'implantation», a réagi ce mercredi soir l'intersyndicale des Finances publiques dans un communiqué. «Solidaires

Finances Publiques, CGT Finances Publiques, F.O.-DGFîP et CFDT/CFTC Finances Publiques dénoncent cette méthode qui s'apparente à un plan social et met à mal une administration indispensable à l'ensemble des acteurs et à la vie économiques du pays», ont affirmé ces organisations. Elles estiment que «la modestie des effectifs relocalisés par redéploiement sur fond de poursuite des suppressions d'emplois interdit de considérer cette réforme 'Potemkine' comme une solution satisfaisante à des décennies de déménagement du territoire». Elles considèrent qu'à l'horizon 2022, 4.900 emplois supplémentaires seront supprimés ainsi que plus de 1.000 implantations territoriales.

Au total, le gouvernement veut relocaliser dans les prochaines années 6.000 agents de la fonction publique d'Etat. Au côté d'autres initiatives du gouvernement, comme le programme «Coeur de ville» pour revitaliser les centres des villes d'entre 10.000 et 100.000 habitants, le gouvernement espère ainsi contribuer à la dynamisation de ces territoires. En octobre 2019, Bercy avait lancé un appel à candidatures en vue de sélectionner les communes intéressées par cette décentralisation. Plus de 400 avaient répondu et 50 ont été retenues en janvier dernier. Une quinzaine de nouvelles communes doivent encore être sélectionnées cet automne. Les services concernés seront notamment ceux d'appui à la publicité foncière, des plateformes d'accueil à distance pour les particuliers, des services de contrôle fiscal à distance, de gestion des payes et des retraites des fonctionnaires.

La relocalisation en région de services des finances publiques avance

Insee Focus



Le niveau de satisfaction dans la vie dépend peu du type de territoire de résidence

En 2017, en France métropolitaine, les personnes âgées de 16 ans ou plus attribuent en moyenne une note de satisfaction de 7,2 sur 10 à la vie qu'elles mènent actuellement. Ce niveau de satisfaction dépend des conditions matérielles dans lesquelles les personnes vivent, mais aussi de multiples autres facteurs, tels que la santé, l'âge, la situation familiale ou la situation d'emploi pour les actifs. Il est en revanche assez homogène sur le territoire : les habitants des grands pôles urbains et de leur couronne, ceux des communes périphériques et des zones rurales ont des niveaux moyens de satisfaction dans la vie proches.

François Gleizes, Sébastien Grobon, division Conditions de vie des ménages, Insee

Insee Focus N° 139 - Janvier 2019

Un indicateur de la qualité de vie des personnes

En 2017, en France métropolitaine, les personnes âgées de 16 ans ou plus attribuent en moyenne une note de 7,2 sur 10 à la vie qu'elles mènent actuellement. Depuis 2010, dans la lignée du rapport Stiglitz-Sen- Fitoussi qui soulignait la nécessité de mieux évaluer la qualité de vie des personnes, l'Insee mesure le bien-être des personnes à travers une série de questions (**sources**). La principale est la satisfaction dans la vie, mesurée sur une échelle subjective de 0 à 10. Plus de la moitié des personnes déclarent un niveau de satisfaction de 7 ou de 8 ; 18 % des personnes attribuent une note de 9 ou 10 à leur vie et 20 % une note de 5 ou 6 sur 10. Seules 6 % des personnes donnent une note inférieure ou égale à 4.

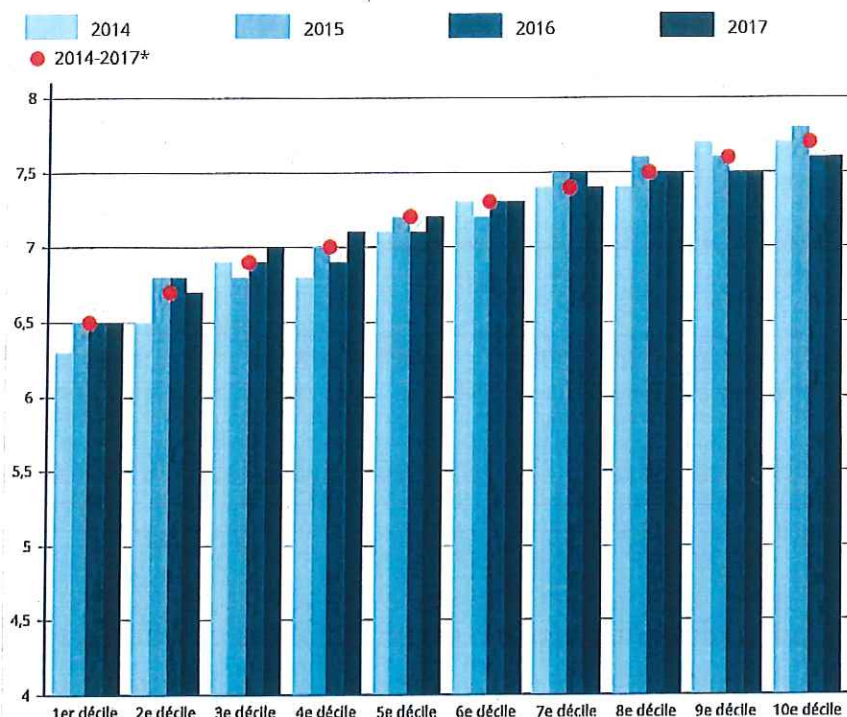
Le bien-être dépend largement des conditions matérielles d'existence...

La satisfaction dans la vie dépend évidemment des conditions de vie matérielles : moins les personnes sont confrontées à des difficultés matérielles, plus elles se déclarent satisfaites. En 2017, les personnes sans aucune difficulté matérielle attribuent une note de 7,8 à la vie qu'elles mènent actuellement contre 6,8 pour celles confrontées à 4 à 6 difficultés. La note moyenne attribuée est nettement plus basse (4,8) pour les personnes confrontées à au moins 12 difficultés, qui représentent 3,0 % de la population.

Le niveau de satisfaction croît très fortement avec le **niveau de vie**. La variation de satisfaction moyenne est forte au sein des 30 % de ménages les plus modestes (en 2017, la satisfaction passe en moyenne de 6,5 à 7,0 entre le premier et le troisième décile de niveau de vie), alors qu'elle est plus modérée au sein des 30 % de ménages les plus aisés (elle passe de 7,5 à 7,6 entre le huitième et le dernier décile de revenu) (**figure 1**).

À l'inverse, la proportion de personnes exprimant une faible satisfaction (note inférieure ou égale à 5) est quatre fois plus importante parmi les personnes les plus modestes que parmi les plus aisées (respectivement premier et dernier décile de niveau de vie) (**figure 2**). Entre 2014 et 2017, la satisfaction dans la vie des déciles les plus aisés se tasse légèrement et *a contrario* elle progresse légèrement pour les déciles médians et les premiers déciles.

Figure 1 - Note moyenne de satisfaction selon le niveau de vie du ménage



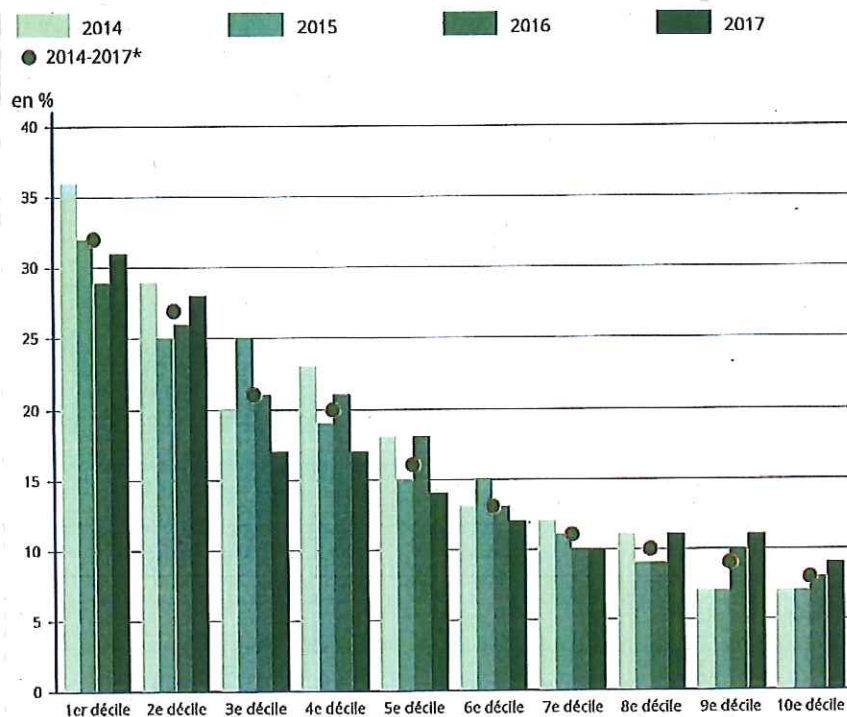
* Note moyenne sur les années 2014-2017.

Lecture : en 2017, les individus appartenant aux 10 % des ménages les plus aisés (10^e décile) expriment une note de satisfaction de 7,6 sur 10, contre 6,5 pour ceux appartenant aux 10 % les plus modestes (1^{er} décile).

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) de 2014 à 2017.

Figure 2 - Proportion de personnes indiquant une note de satisfaction inférieure ou égale à 5 selon le niveau de vie du ménage



* Proportion moyenne sur les années 2014-2017

Lecture : en 2017, 9 % des individus appartenant aux 10 % des ménages les plus aisés (10^e décile) indiquent une note de satisfaction faible (inférieure ou égale à 5 sur 10), contre 31 % pour ceux appartenant aux 10 % les plus modestes (1^{er} décile).

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) de 2014 à 2017.

La situation vis-à-vis de l'emploi influe aussi sur le bien-être ressenti : les personnes au chômage attribuent une note moyenne de 6,3 à leur satisfaction dans la vie, contre 7,4 pour celles en emploi et 7,7 pour celles en étude. Les conditions de travail font également partie de ses déterminants (Godefroy, 2011).

...ainsi que de l'âge, de la santé et de la situation familiale

L'âge et la composition du ménage jouent sur le niveau du bien-être. La satisfaction dans la vie est maximale pour les plus jeunes (7,7 pour les 16-24 ans), puis elle diminue avec l'âge jusqu'à 50-54 ans (7,0), augmente légèrement jusqu'à 65-69 ans (7,3) avant de baisser pour les âges avancés (6,6 pour les 85 ans ou plus). Les personnes qui vivent en couple, qu'elles aient ou non des enfants, ont un niveau de satisfaction sensiblement plus élevé (plus de 7,5 avec enfants et 7,4 sans enfant) que celles qui ne sont pas en couple (6,6 pour les personnes à la tête d'une famille monoparentale et 6,7 pour les personnes seules).

L'état de santé ressenti est également un facteur essentiel : les personnes jugeant leur état de santé « très bon » attribuent une note moyenne de 8,0 à leur vie en général, contre 5,6 pour celles l'estimant « mauvais » ou « très mauvais ». À l'échelle de la vie, le bien-être des adultes semble largement corrélé à leur santé mentale en tant qu'enfant, ainsi qu'à celle de leurs parents pendant l'enfance (Layard *et al.* 2014).

Le bien-être a d'autres déterminants, parmi lesquels les événements tels qu'un décès, un divorce ou une naissance (Godefroy, 2011), la faiblesse des liens sociaux ou le stress (Amiel *et al.*, 2013). En revanche, le genre n'est pas un facteur déterminant : les hommes et les femmes attribuent en moyenne la même note de satisfaction à leur vie.

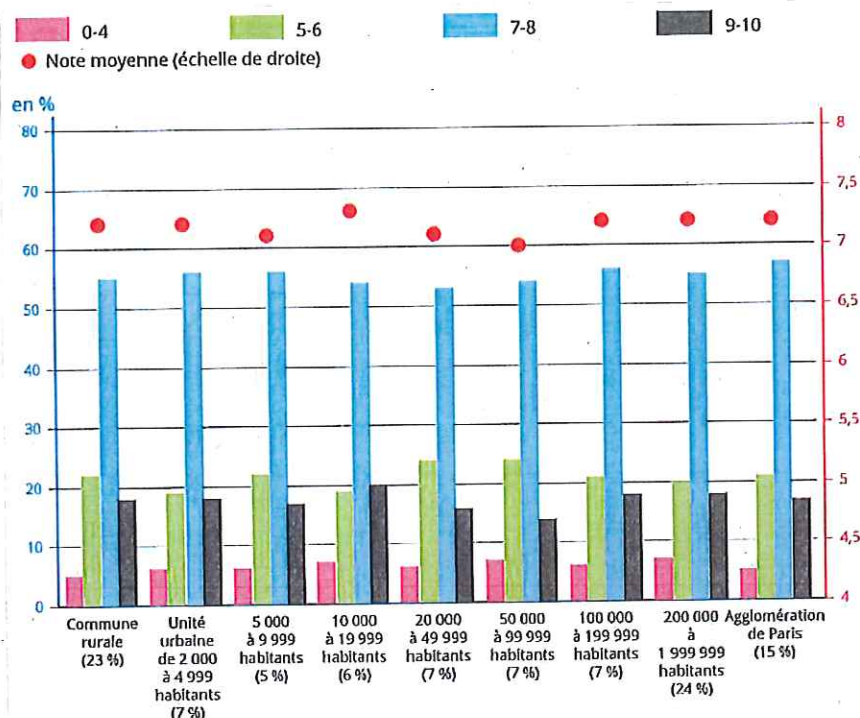
Le bien-être dépend peu du type de territoire où l'on vit

En considérant les unités urbaines, il n'apparaît pas de variations significatives du niveau de bien-être subjectif suivant la taille de l'agglomération de résidence : en moyenne, entre 2014 et 2017, la note varie entre 7,2 en zone rurale, dans les villes de plus de 100 000 habitants et dans l'agglomération parisienne et 7,0 dans les villes de 50 000 à 99 999 habitants.

L'analyse par type d'aires urbaines (définies selon la proximité des pôles économiques) montre des écarts légèrement plus marqués, mais confirme que le bien-être ressenti dépend globalement peu de la géographie (figure 3). Les habitants des pôles économiques de taille petite ou moyenne déclarent un niveau de satisfaction légèrement plus bas (7,0), ainsi que, dans une moindre mesure, ceux habitant dans les communes isolées en dehors de l'influence des pôles et les couronnes des petits ou moyens pôles (7,1). Néanmoins, ces niveaux moyens de bien-être restent très proches de ceux déclarés par les habitants des grands pôles, des communes multipolarisées des grandes aires urbaines ou des autres communes multipolarisées (7,2), ainsi que de ceux des habitants des couronnes des grands pôles (7,3).

● Unités urbaines ○ Aires urbaines

Figure 3 – Distribution des notes de satisfaction et note moyenne selon le type de communes de résidence



Note : le chiffre entre parenthèses correspond à la part des habitants qui résident dans ce type de communes.

Lecture : en moyenne, entre 2014 et 2017, les individus résidant dans une unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants (soit 7 % des habitants) expriment une note de satisfaction de 7,0 sur 10 en moyenne ; 54 % déclarent une note de 7 ou 8 sur 10.

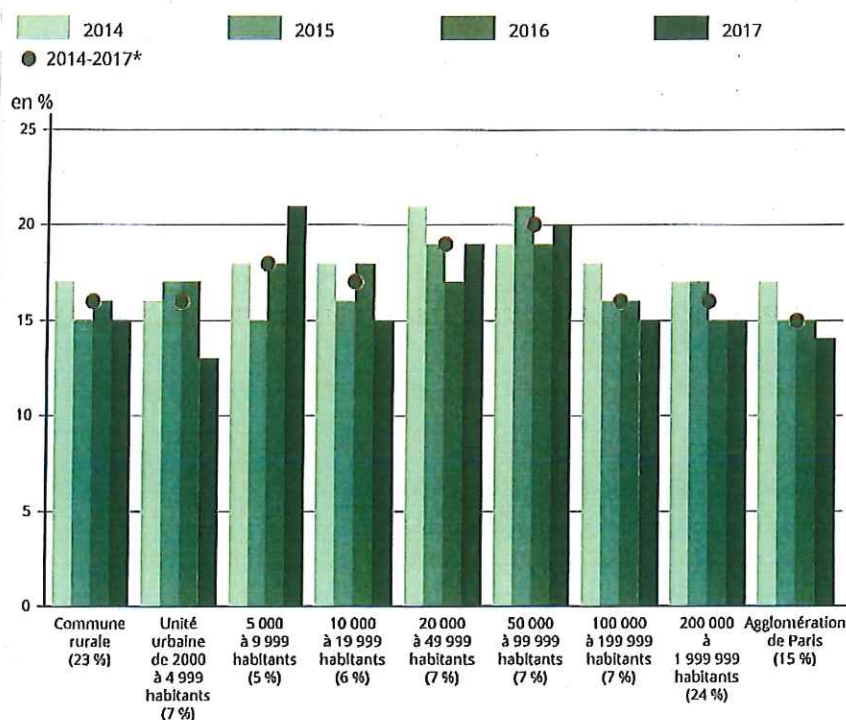
Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) de 2014 à 2017.

De la même façon, la proportion de personnes jugeant leur vie peu satisfaisante (note inférieure ou égale à 5) varie légèrement (**figure 4**). Dans les communes situées hors de la zone d'influence des grands pôles économiques (petits et moyen pôles, communes isolées situées hors des zones d'influence des pôles et, dans une moindre mesure, communes multipolarisées non rattachées à de grandes aires urbaines), la proportion de personnes se déclarant peu satisfaites de leur vie est plus importante (respectivement 19,7 %, 19,4 % et 17,4 %). Ces proportions sont à l'inverse les plus basses dans les zones situées à proximité des plus grands pôles (14,2 % dans les couronnes des grands pôles et 15,1 % dans les communes multipolarisées des grandes aires urbaines) et, dans une moindre mesure, dans les grands pôles eux-mêmes (16,5 %).

● Unités urbaines ○ Aires urbaines

Figure 4 - Proportion de personnes indiquant une note de satisfaction inférieure ou égale à 5 selon le type de communes de résidence



* Proportion moyenne sur les années 2014-2017.

Note : le chiffre entre parenthèses correspond à la part des habitants qui résident dans ce type de communes.

Lecture : en moyenne, entre 2014 et 2017, 20 % des personnes habitant dans les unités urbaines de 50 000 à 99 000 habitants (soit 7 % des habitants) déclarent une note de satisfaction inférieure ou égale à 5 sur 10.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) de 2014 à 2017.

Entre 2014 et 2017, aucune tendance, que ce soit à l'amélioration ou à l'inverse dans le sens d'une détérioration de la satisfaction, ne se dessine dans les différents types de territoires analysés.

Sources

L'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) est la source de référence sur les conditions de vie, la pauvreté en conditions de vie, la situation financière ou le niveau de bien-être subjectif en France. L'enquête SRCV est la partie française du système communautaire EU-SILC (*European Union-Statistics on income and living conditions*). Elle sert de référence pour les comparaisons de taux de pauvreté et de distributions des revenus entre États membres de l'Union européenne et pour les actions communautaires de lutte contre l'exclusion.

Les résultats concernant les types de communes sont obtenus en agrégeant quatre années d'enquête (2014 à 2017), par souci de robustesse. Les données 2017 sont provisoires, elles sont susceptibles de connaître des révisions mineures.

Définitions

La **satisfaction dans la vie** est une évaluation subjective que les personnes font de leur bien-être, en réponse à la question suivante : « Indiquez sur une échelle allant de 0 (« pas du tout satisfait ») à 10 (« entièrement satisfait ») votre satisfaction concernant la vie que vous menez actuellement ». Elle est mesurée chaque année dans l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV).

Les **difficultés matérielles** sont les difficultés rencontrées par les ménages parmi une liste de 27 difficultés matérielles ou restrictions budgétaires réparties dans quatre grands thèmes : Insuffisance des ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement.

Le **zonage en aires urbaines** décrit l'influence des villes sur l'ensemble du territoire. Ce découpage est fondé sur l'identification des pôles, unités urbaines concentrant au moins 1 500 emplois, puis sur la délimitation de leurs aires d'influence en s'appuyant sur les trajets domicile-travail de la population des communes avoisinantes (couronnes, communes multipolarisées). Cette approche du territoire permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques. Ce zonage partage le territoire en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées, hors influence des pôles. Dans les espaces des grandes aires urbaines et des autres aires, sont distingués les pôles et les couronnes de ceux-ci.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Niveau de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Pour en savoir plus

- Amler M.-H., Godefroy P. et Lollivier S., « **Qualité de vie et bien-être vont souvent de pair** », *Insee Première* n° 1428, janvier 2013.
- Blanchet D., Simon O., Sylvander M., « **Niveaux de vie, productivité et bien-être en longue période : la France et les principaux pays développés** », in *Insee Références « Économie Française »*, juin 2007.
- Demoly E., Ferret A., Grobon S., Renaud T., « **Les conditions de vie des ménages médians sont marquées par des craintes face à l'avenir et des dépenses orientées vers le nécessaire, mais une satisfaction générale proche de la moyenne** », in *Insee Références « France, portrait social »*, novembre 2017.
- Godefroy P., « **Satisfaction dans la vie : les personnes se donnent 7 sur 10 en moyenne** », in *Insee Références « France, portrait social »*, novembre 2011.
- Godefroy P., Lollivier S., « **Satisfaction et qualité de vie** », *Économie et Statistique* n° 469-470, juillet 2014.
- Kranklader E., Schreiber A., « **Le sentiment d'aisance financière des ménages : stable au fil des générations, mais fluctuant au cours de la vie** », in *Insee Références « France, portrait social »*, novembre 2015.
- Layard, R., Clark, A. E., Cornaglia, F., Powdthavee, N., & Vernoit, J., « **What predicts a successful life? A life-course model of well-being** », *Economic Journal* (London, England), 124(580), F720-F738, 2014.
- Stiglitz J., Sen A., Fitoussi J.-P., **Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social**, septembre 2009.

Observatoire du Bien-être

CEPREMAP

CENTRE POUR LA RECHERCHE ECONOMIQUE ET SES APPLICATIONS

1. Introduction

Pourquoi faire un portrait du bien-être en France ?

Le 14 septembre 2009, la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, présidée par Joseph Stiglitz, rendait son rapport sur la manière d'orienter la politique publique dans le monde encore chancelant des lendemains de la crise financière. Tout en conservant le produit intérieur brut comme métrique centrale de l'activité économique, ce rapport conseillait de lui adjoindre deux piliers d'égale importance : d'une part un tableau de bord du bien-être, combinant mesures subjectives et objectives des conditions de vie et des inégalités, et d'autre part des indicateurs de soutenabilité environnementale. Une décennie plus tard, ce programme a conservé toute sa pertinence : au tournant de 2019, la crise des Gilets jaunes qui a traversé le pays a cristallisé le mal-être de populations qui ont vu leurs conditions de vie se dégrader au long de la décennie^[1]* tandis que les catastrophes naturelles liées au changement climatique se sont multipliées.

Au cours de ces dix ans, l'idée d'une action publique orientée aussi vers le bien-être et la soutenabilité, et non plus uniquement sur la croissance économique, a considérablement gagné en ampleur et en légitimité. Dès 2011, et dans la lignée d'une action déjà engagée avant la crise financière, l'Organisation de coopération et de développement économique publiait la première édition de son *Comment va la vie ?*^[2], qui agrège un large panel de mesures dans l'esprit du rapport Stiglitz. En parallèle, l'OCDE propose un *Indicateur du vivre mieux* qui permet de fixer soi-même le poids à donner aux différents domaines et de comparer les pays entre eux, ainsi que les priorités proposées par les utilisateurs du site^[3]. En 2012, l'Organisation des Nations unies parraine la mise en place du Réseau des solutions de développement durable, qui publie chaque année un *World Happiness Report*. Ce rapport propose une vision d'ensemble du bien-être à l'échelle mondiale ainsi qu'une sélection d'études thématiques^[4]. Depuis 2018, il s'accompagne d'un *Global Happiness Policy Report*^[5] plus spécifiquement dédiée aux politiques publiques susceptibles d'être informées ou de favoriser le bien-être subjectif.

En 2014, le Royaume-Uni s'est doté d'un organisme pérenne, le *What Works Wellbeing* ayant comme mission de rassembler les recherches dans ces domaines, identifier les manques et produire des synthèses et outils pratiques directement utilisables à tous les niveaux de l'action publique. En 2018, les gouvernements de l'Écosse, de l'Islande et de la Nouvelle-Zélande ont mis en place le *Wellbeing Economy Government* pour partager leur expérience suite à un engagement commun,

* Les références entre crochets renvoient aux notes en fin d'ouvrage, p. 159.

celui de prendre le bien-être des individus et la soutenabilité comme principes directeurs de leur action publique, avec une évaluation systématique des politiques publiques selon ces critères. Dans le même temps, la recherche sur les origines du bien-être subjectif et les moyens de le favoriser a connu un regain d'enthousiasme. Elle s'est déployée dans une vaste gamme de travaux, y compris des ouvrages destinés au grand public^[6].

Pionnière dans la réflexion sur ces nouveaux outils, la France a été plus lente à les mettre en œuvre. Au niveau de l'État central, l'idée d'un tableau de bord d'indicateurs pour conduire et évaluer l'action publique a eu pour traduction la loi du 13 avril 2015, dite « Loi Sas »^[7] qui stipule que les services du Premier ministre doivent établir « un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante, notamment dans le cadre des lois de finances, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut. ». Normalement remis en octobre, donc en phase avec les discussions finales sur le projet de loi de finances, ce rapport n'a été remis à temps que dans ses deux premières éditions^[8], tandis que celles de 2017, 2018 et 2019^[9] n'ont été présentées qu'avec quatre mois de retard, avec une partie évaluation très limitée. Du côté de la recherche et du dialogue avec la société civile et les administrations, le Cepremap a mis en place en 2015 l'Observatoire du bien-être pour offrir un réseau interdisciplinaire aux chercheurs dont les travaux mobilisent les indicateurs de bien-être subjectifs et présenter, par des *Notes* et des interventions, ces travaux au grand public. Afin de mieux connaître et analyser l'état du bien-être en France, l'Observatoire a lancé en juin 2016, en partenariat avec l'Insee, une enquête trimestrielle posant vingt questions touchant à de multiples dimensions du bien-être subjectif. Cette enquête alimente un Tableau de bord mis à jour trimestriellement ainsi qu'une *Note* trimestrielle de conjoncture.

Après quatre ans d'existence, l'Observatoire a voulu, par la première édition de ce Rapport, faire le point sur ces quatre années de travaux afin de dresser un portrait de la France au prisme de ces indicateurs subjectifs. Ce point d'étape nous a semblé d'autant plus utile pour la collectivité que des travaux auxquels nous avons participé et qui ont été présenté dans l'ouvrage *Les Origines du populisme*^[10] ont montré la pertinence de ces métriques pour comprendre tant la restructuration de l'espace politique français depuis 2017 que la montée des mouvements populistes en Europe et ailleurs. Nous espérons donc qu'il contribue à la mise en évidence et à l'explication des causes du mal-être et de la défiance en France, aidant ainsi à surmonter ces dernières.

1.1 Les Français et le bien-être

Les Français ont un rapport ambivalent au bonheur. Comme le montre Rémy Pawin^[11] dans le chapitre 8 de ce rapport, une suspicion morale a longtemps entouré la notion de bonheur. Celle-ci ne s'est que progressivement imposée comme une fin acceptable de l'existence humaine, et ce après la Seconde Guerre mondiale. L'action publique porte probablement la trace de cette histoire. La Commission Stiglitz sur les nouveaux indicateurs de richesse a représenté au niveau international un moment fondateur pour la prise en compte du bien-être subjectif dans les politiques publiques. Pourtant, cela n'a pas reçu de traduction forte dans l'action publique en France, et l'idée que l'État ou les organismes publics puissent avoir dans leur mission l'objectif de viser le bonheur des citoyens reste vue avec scepticisme, quand il ne s'agit pas d'une franche hostilité.

Ce rapport compliqué au bonheur ne se cantonne pas à l'action publique. Nous avons dressé dans nos précédents travaux^[12] un ensemble de panoramas qui font apparaître quatre traits structurants dans la construction que les Français font de leur bien-être :

1. Collectivement, les Français sont en moyenne moins satisfaits de leur vie que ne le voudrait le niveau de richesse du pays.
2. Individuellement, le revenu pèse plus lourd dans la détermination de leur bien-être que chez les autres Européens.
3. Ils sont modérément optimistes pour ce qui relève de leur avenir personnel, mais pessimistes pour ce qui relève de l'avenir collectif.
4. Interrogés sur la période où ils aimeraient vivre, ils préfèrent massivement le présent ou le passé à l'avenir.

Essentiels pour comprendre les évolutions de la société française, ces quatre traits ont fait brutalement irruption depuis 2017 dans la sphère politique. Dans l'ouvrage *Les Origines du populisme*, nous avons montré comment l'élection présidentielle de 2017 a été le théâtre d'une recomposition du paysage politique français. L'axe traditionnel gauche-droite s'est affaibli au profit d'une opposition entre électeurs satisfaits et confiants, qui ont formé le cœur électoral d'Emmanuel Macron, et électeurs insatisfaits, qui se sont partagés entre Jean-Luc Mélenchon, pour les confiants, et Marine Le Pen pour les défiants. Nous avons également relevé à quel point la géographie du mouvement des Gilets jaunes recouvrait celle de l'insatisfaction en France. Ce rapprochement a été approfondi et confirmé par les travaux du Conseil d'analyse économique publiés début 2020^[13]. En introduction de ce rapport, nous allons donc commencer par rappeler ces quatre traits, qui ont motivé les coups de projecteurs que nous donnerons en deuxième partie d'ouvrage sur une série d'épisodes de vie, éclairés par leur articulation avec le bien-être subjectif.

1.2 Le Paradoxe français

Quand on considère l'ensemble des pays du monde, la satisfaction dans la vie moyenne exprimée par les habitants de chaque pays augmente avec le PIB par habitant du pays concerné : plus un pays est riche, plus ses habitants sont en moyenne satisfaits de la vie qu'ils mènent. Cette relation n'est (heureusement) pas parfaite : au niveau mondial, certains groupes de pays se distinguent de la relation d'ensemble. Ainsi, les pays d'Amérique latine affichent une satisfaction de vie moyenne supérieure à ce que voudrait leur niveau de richesse ou de développement (mesuré par l'Indice de développement humain, qui synthétise le PIB, l'espérance de vie et le niveau d'éducation). L'évaluation de la satisfaction de vie fait ainsi intervenir d'autres éléments que le seul niveau de richesse : la répartition de celle-ci, bien sûr, mais aussi la qualité des infrastructures, des services publics, la perception de la liberté, de la possibilité de progresser, et certainement des éléments culturels propres à chaque pays qui définissent ce qui constitue une vie épanouie^a.

Dans *L'économie du bonheur*^[14], Claudia Senik montre que, malgré un niveau de revenu moyen élevé, une inégalité contenue et une espérance de vie élevée, les Français déclarent une satisfaction

a. Le *World Happiness Report (2020)* propose une décomposition analytique des conditions du bien-être sur un large échantillon de pays. Classée en 23^e position dans ce classement, la France apparaît en retrait par rapport aux pays d'Europe du Nord dans les domaines des opportunités (liberté de faire ses propres choix de vie), de la participation à des actions caritatives et du sentiment de faire face à des situations de corruption.

de vie en retrait de celle des habitants des autres pays européens dans des situations comparables. En d'autres termes, un Français va en moyenne se déclarer moins heureux qu'un Allemand ou un Danois dont la situation familiale, la qualification et les revenus seraient d'un niveau similaire. Ce « paradoxe français » ne procède pas d'un plus grand malheur en France qu'ailleurs : comparativement aux autres Européens, les Français choisissent moins souvent les échelons les plus bas de la réponse (0 à 3), qui indiquent une profonde insatisfaction. En revanche, ceux qui bénéficient des conditions matérielles les plus favorables sont moins disposés que les homologues des autres pays à se positionner tout en haut de l'échelle (réponses 9 et 10). Il semblerait ainsi que ce soient surtout les Français qui font face à des conditions objectivement bonnes qui trouvent à redire sur l'état de leur vie par rapport à ce qu'estimeraient d'autres Européens. Il faut noter qu'il s'agit là d'un effet français, et non francophone, puisqu'on ne l'observe pas lorsqu'on compare les Suisses ou Canadiens francophones aux autres Suisses ou Canadiens. Il s'agit bien en revanche d'un effet lié à des représentations profondément ancrées, puisqu'il est possible de voir cette même propension à moins se positionner sur les échelons supérieurs chez les Français vivant depuis longtemps dans un autre pays.

Un des enjeux des travaux présentés ici est donc de mieux comprendre pourquoi, spécifiquement en France, de meilleures conditions de vie échouent à se traduire en un niveau de satisfaction plus élevé.

1.3 Les Français et l'argent

Les grandes enquêtes internationales conduites depuis maintenant plusieurs décennies nous permettent d'éclaircir ce que les personnes prennent en compte pour évaluer leur degré de satisfaction. Plus précisément, nous pouvons déterminer le poids que prennent les principales composantes de la vie, comme l'âge, le sexe, le fait d'être en couple, d'avoir des enfants, ou le revenu. Sur plusieurs dimensions-clé du bien-être, les Français accordent une plus grande importance, un plus grand poids à ce dernier. Le revenu est ainsi en France plus déterminant dans la satisfaction dans la vie, mais aussi pour le bonheur ou la satisfaction à l'égard des conditions de vie. Dans *Les Français, le bonheur et l'argent*^[15], qui détaillait ce constat, nous le mettions en rapport avec le constat antérieur d'une société française nettement plus défiante que celles des autres pays européens^[16] : la défiance envers les autres et envers les institutions nourrit un sentiment d'insécurité. Face à un environnement ressenti comme menaçant et incertain, le revenu constitue la protection la plus fiable et la plus générale.

Dans des pays comme les États-Unis, les revenus se disent – ils sont un sujet de conversation courant – et s'affichent, par une consommation ostentatoire. Dans une dynamique largement décrite et documentée par la littérature^[17], les gens ne sont pas tant intéressés par le revenu *en soi* que par le *statut* qu'il procure dans des sociétés très inégalitaires, où le statut social conditionne l'accès à des services et opportunités-clé, comme le système de santé, l'éducation ou des réseaux commerciaux. En France, ce phénomène est évidemment présent, mais dans une mesure bien moindre en raison d'une répartition des revenus moins inégalitaire qu'aux États-Unis ou d'autres pays d'Europe. Ce motif de statut social ne parvient donc pas à épuiser le poids particulier du revenu dans le bien-être des Français.

Les deux années passées nous semblent démontrer la pertinence et l'intérêt de cette grille de lecture. Si les origines profondes du mouvement des Gilets jaunes sont nombreuses, le déclencheur a été l'augmentation, pourtant annoncée de longue date, de la taxe sur les carburants,

venue se combiner à une augmentation des prix à la production de ces derniers. Cette augmentation a eu un impact sur les zones où l'automobile constitue le moyen de déplacement essentiel à la fois au niveau matériel et sur le plan symbolique. La place de cette mobilité avait déjà été restreinte par la limitation de vitesse à 80 km/h sur le réseau secondaire, et au niveau du pouvoir d'achat, le carburant constituant à court terme une dépense contrainte. De nombreux ménages, aux revenus par ailleurs contrastés, se sont à cette occasion aperçus que leur niveau de revenus ne leur permettait pas d'absorber un choc de ce type sans restriction sur d'autres postes de dépenses. En d'autres termes, ils se sont rendu compte que leur niveau de revenus ne les protégeait pas contre un choc négatif, ce qui s'est très probablement traduit par une flambée du sentiment d'inquiétude et d'insatisfaction. De manière similaire, à travers l'attention particulière à la question de l'âge-pivot, la contestation de la réforme des retraites a essentiellement porté sur le risque perçu d'une diminution des pensions plus que sur le recul de l'âge de la retraite.

À l'appui de ces éléments, notre enquête trimestrielle sur le bien-être en France fait apparaître un fort parallélisme entre les évolutions de la satisfaction dans la vie et celles de la satisfaction à l'égard du niveau de vie. Ce rapport explore cette dynamique plus en profondeur dans sa première partie. Le poids donné au revenu, conjugué à un niveau élevé de défiance, contribue aussi à expliquer certaines contradictions du monde du travail en France que nous mettons en évidence dans la deuxième partie, comme par exemple la combinaison d'une satisfaction à l'égard du poste de travail ou de l'environnement immédiat dans la moyenne européenne à un degré très élevé d'insatisfaction à l'égard du salaire, du management ou des impacts du travail sur la santé.

1.3.1 LA NOSTALGIE DU PASSÉ

Pour mieux comprendre le pessimisme des Français ainsi que la manière dont ils se constituent une représentation d'une vie satisfaisante, nous leur avons demandé à quelle époque ils voudraient vivre, si le choix leur était donné. Leurs réponses traduisent et approfondissent certains des traits que nous avons relevés. Ainsi, moins de 5 % des répondants choisiraient d'aller vivre dans l'avenir. Loin des promesses que celui-ci portait au moins jusqu'aux années 1970, l'avenir est ainsi perçu comme peu désirable, voire menaçant.

Le présent, avec son confort, ses gadgets et aussi ses contraintes, recueille 30 % des réponses. Ce sont donc les époques passées qui sont plébiscitées, avec 65 % des répondants qui choisiraient de vivre dans un passé proche. La décennie choisie ne l'est toutefois pas au hasard : une forte partie des répondants qui choisissent une période passée sélectionne la décennie de leurs 20 ans. On peut donc penser que dans une large mesure, cette nostalgie du passé doit beaucoup à une nostalgie des années de jeunesse, où la satisfaction de vie des personnes est effectivement en moyenne plus élevée. Notons qu'objectivement, les seniors ont aujourd'hui accès à des soins et des services qui leur confèrent une autonomie et une espérance de vie supérieure à ce qu'offraient les années 1970 ou même 1990.

Ce regret de la jeunesse n'épuise cependant pas les représentations positives des décennies passées – quitte à ce qu'il s'agisse d'une reconstruction *a posteriori*. Ainsi, de nombreux répondants choisissent les années 1980 comme la décennie où ils voudraient vivre, malgré le chômage, l'austérité et la prise de conscience de l'épidémie de VIH. Cette période recueille en particulier les suffrages des moins de 35 ans qui, mathématiquement, sont trop jeunes pour en avoir un souvenir direct.

1.3.2 BONHEUR PRIVÉ, MALHEUR PUBLIC

Au-delà de cette expérience de pensée, les Français sont de manière générale assez pessimistes. Enquête après enquête, nous constatons un écart important entre leur opinion quant à leur situation actuelle et l'appréciation de leur avenir, fait de dégradations et donc de menaces. Peu nombreux sont ceux qui pensent que les années à venir seront meilleures que le présent. Au niveau européen, seuls les Grecs et les Italiens étaient plus pessimistes que les Français dans l'*Enquête européenne sur la qualité de vie* de 2016, qu'il s'agisse de leur avenir personnel ou de celui de leurs enfants et petits-enfants.

Ce pessimisme se redouble d'une vision partiellement concentrique de leur bien-être : plus leur perspective s'éloigne d'eux et de leur situation personnelle, plus ils sont pessimistes et défiants. Nous avons observé dans plusieurs enquêtes ce phénomène dès qu'il s'agit de se projeter dans l'avenir : modérément pessimistes envers leur avenir individuel, les Français sont franchement négatifs quant à l'avenir du pays dans son ensemble. Cet écart géographique se double d'un écart temporel. Quand on compare la France aux autres pays européens, non seulement les Français sont très pessimistes dans l'absolu quant aux perspectives des prochaines générations, mais ils affichent l'un des écarts les plus élevés avec leurs perspectives personnelles (elles-mêmes déjà peu optimistes). Nous observons un tel assombrissement des évaluations au fur et à mesure qu'on passe de l'échelle personnelle à l'échelle nationale et qu'on se projette plus loin dans le temps sur tout un ensemble de mesures. Ce phénomène prend des dimensions particulièrement importantes sur les questions de sécurité, avec un contraste très important entre un sentiment de sécurité autour de chez soi très fort et le ressenti de l'insécurité comme une préoccupation majeure. Ce phénomène semble toutefois s'atténuer aux frontières du pays : une question sur les perspectives des autres pays d'Europe récolte une réponse certes pessimiste, mais moins négative que celle sur les perspectives de la France.

Ce pessimisme, que nous mettons à nouveau en évidence dans les dernières données disponibles (première partie de ce rapport), structure également les relations de travail, ainsi que nous le décrivons dans la deuxième partie. Pour autant, il ne semble pas s'agir d'une caractéristique longue de la culture française. Ainsi que le montre le dernier chapitre, les Français des années 1950 et 1960 étaient en moyenne plus optimistes quant à l'avenir du pays qu'au sujet de leur propre devenir – reflet de conditions de vie individuelles qui sont longtemps restées difficiles, à l'ombre des destructions de la guerre et de l'effort de reconstruction. L'inversion intervient à la fin des années 1970, quand la majeure partie de la population accède à un large panier de biens de consommation (logement, automobile, radio puis télévision), au moment où émerge puis s'impose la conscience d'une crise économique de longue durée. La prise de conscience actuelle du fait que la transition écologique ne se fera pas sans effort ni coût, ainsi que des conséquences potentiellement catastrophiques du changement climatique, viennent probablement alimenter cette inquiétude. Or, comme nous l'avons montré initialement, cette inquiétude se répercute sur les comportements de vote, alimentant la demande de protection, voire de retour à un passé plus ou moins reconstruit.

Le tableau général du bien-être en France ainsi que les éclairages spécifiques que nous donnons dans ce rapport sont loin d'épuiser les enjeux de ce rapport complexe et parfois douloureux des Français avec leur bien-être subjectif et leur confiance aux autres. Notre ambition est cependant de mieux prendre acte de la situation du bien-être subjectif dans ses différentes dimensions et de montrer comment la compréhension de celui-ci fournit, à des étapes cruciales du parcours des individus, des moyens d'action pour réduire la souffrance et favoriser la confiance au sein de la société.



COTÉ RECHERCHE

Mesurer le bien-être des régions au-delà du PIB

CÉLINE MOUZON.

13/11/2020

Quelles sont les régions françaises qui se portent le mieux ? Deux chercheurs ont calculé un Indice de Santé Sociale qui chamboule la hiérarchie basée sur la seule production de richesse.

Quelle est la région la plus riche de l'Hexagone ? A cette question, il y a de fortes chances que vous répondiez l'Île-de-France. Et vous auriez raison, comme vient de le rappeler l'Insee.

Mais est-ce celle qui se porte le mieux sur les plans écologique et social ? Que nenni ! Elle fait plutôt partie de la queue du peloton.

Pour répondre à la première question, il suffit de comparer les produits intérieurs bruts (PIB) régionaux par habitant. Pour la deuxième, il faut en revanche mobiliser des indicateurs alternatifs, qui depuis vingt ans sont au cœur des débats sur les limites du PIB et la manière de mieux mesurer le bien-être d'un territoire donné.

Aujourd'hui encore, le PIB semble indétrônable. La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales rappellent pourtant une fois de plus ses limites. Les effets de ces crises ne sont certes pas tant géographiques que sectoriels.

Reste que certains territoires sont mieux armés que d'autres pour encaisser le choc. Et que la seule mesure de la puissance économique est insuffisante face au triple défi social, sanitaire et écologique qui est

devant nous.

Un indicateur alternatif

Parmi les indicateurs alternatifs, lequel choisir ? S'ils sont nombreux, il en est un qui, au niveau régional, a été élaboré avec rigueur, et en concertation avec la société civile, se démarquant d'une approche purement déclarative de bien-être subjectif, et en concertation avec la société civile. Il s'agit de l'indicateur de santé sociale, conçu en 2008 par l'économiste Florence Jany-Catrice et ses équipes, parties prenantes aux côtés de Jean Gadrey, Dominique Méda et du Forum pour d'autres indicateurs de richesse (Fair), de l'école française des nouveaux indicateurs de richesse.

Cet indicateur de santé sociale (ISS) a récemment été mis à jour pour la France métropolitaine et intègre le nouveau périmètre des régions, désormais au nombre de treize. Il permet de mesurer la richesse sociale d'un territoire. Couplé à un indicateur écologique, on peut en tirer une estimation de la soutenabilité sociale et écologique d'une région.

Cet ISS est composé de six dimensions, chacune mesurée par plusieurs variables : le revenu, le travail et l'emploi, l'éducation, le logement, la santé et, enfin, le lien social et la sécurité. Bien évidemment, *« c'est dans le choix des variables que se joue le positionnement politique de l'indice »*, rappellent Florence Jany-Catrice et Grégory Marlier.

Mesurer le bien-être au-delà de la performance économique

La dimension revenus, par exemple, ne correspond pas seulement au revenu par habitant dans chaque région. Elle se compose de quatre variables. Le taux de surendettement des ménages permet de mesurer le niveau de consommation en saisissant les contraintes budgétaires et les restrictions de consommation. Un index d'impôt sur la fortune (proportion de la population soumise à cet impôt) ainsi que le rapport interdécile des niveaux de vie donnent, eux, une mesure des inégalités que subit chaque région. Le taux de familles pauvres avec enfants est utilisé pour évaluer la pauvreté du territoire en question.

Sur cette dimension, les deux régions obtenant les meilleurs scores sont la Bretagne et les Pays-de-la-Loire. Les régions les moins bien classées sont les Hauts-de-France, l'Île-de-France et la région Paca. Si l'Île-de-France a l'indice ISF le plus élevé, elle est aussi parmi les régions où le rapport interdécile est le plus élevé : les inégalités de niveau de vie y sont les plus exacerbées. Un phénomène auquel on reste aveugle si l'on se contente de mesurer le PIB régional...

On le voit, une telle batterie de variables permet d'avoir une appréciation plus fine d'une situation. Cependant, trop de variables tuent les variables : à quelle donnée se fier ? D'où l'utilité d'un indicateur composite, qui synthétise plusieurs variables et plusieurs dimensions en leur attribuant un poids les unes par rapport aux autres.

Une hiérarchie chamboulée

Quelle carte de France dessine l'indicateur de santé sociale ? Une carte assurément différente de celle produite à partir du PIB par habitant.

Avec le PIB régional (en euros par habitant), l'Ile-de-France et la région Paca arrivent respectivement en 1^{re} et 3^e positions. Mais si l'on recourt à l'ISS, ces régions sont en bas du classement, aux côtés des Hauts-de-France, déjà en 13^e position en matière de PIB, et de la Normandie, en 7^e position. Relativement bien classées en PIB par habitant, les régions de l'Ouest (Bretagne et Pays-de-la-Loire) prennent la tête du classement si l'on se réfère à l'indicateur de santé sociale.

En vert, les régions que l'ISS fait remonter significativement dans le classement, en rouge, les régions que l'ISS fait descendre significativement dans le classement, en blanc, les régions pour lesquelles il n'y a pas de changement significatif.

Le social et l'écologique

Que se passe-t-il quand on ajoute à cet indicateur une dimension écologique ? C'est ce qu'ont fait Florence Jany-Catrice et Grégory Marlier. Les données pour les empreintes écologiques et carbone n'étant pas disponibles au niveau régional, les auteurs ont élaboré un autre indice reposant sur cinq variables : le taux d'artificialisation des sols, les émissions de gaz à effet de serre pour 10 000 habitants, la part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile, la part de l'électricité renouvelable dans la consommation finale brute d'électricité et, enfin, l'évolution de la biodiversité en oiseaux communs généralistes et spécialistes.

Cet indicateur n'intègre donc pas les seuils d'irréversibilité écologique (au-delà desquels les dégradations ne peuvent plus être « rattrapées »), et reste relatif : le fait qu'une région soit mieux classée qu'une autre ne veut pas nécessairement dire qu'elle est dans un bon état environnemental. Malgré ces limites, il reste instructif en montrant la diversité des situations régionales.

Classement des régions selon leur PIB ou leur Indice de Santé Sociale (ISS)

	classement ISS 2016	classement PIB 2016	Ecart classement PIB/ISS
Auvergne-Rhône-Alpes	4	2	-2
Bourgogne-Franche-Comté	5	12	7
Bretagne	1	5	4
Centre-Val de Loire	6	10	4
Corse	9	11	2
Grand Est	8	9	1
Hauts-de-France	13	13	0
Ile-de-France	11	1	-10
Normandie	10	7	-3
Nouvelle-Aquitaine	3	6	3
Occitanie	7	8	1
Pays de la Loire	2	4	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12	3	-9

Source : Jany-Catrice et Marlier, 2020 <https://frama.lnk/5ecKCVtx>

Se dessine en effet un nouveau classement des régions : les Hauts-de-France et la Normandie restent mal positionnées. La région Paca remonte, derrière l'Occitanie. Et la Bretagne et les Pays-de-la-Loire viennent côtoyer le bas du classement, juste derrière l'Ile-de-France.

Qu'en est-il lorsqu'on croise l'indicateur de santé social et l'indicateur écologique ? Les régions qui présentent un relatif équilibre entre les deux dimensions sont l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine. Pénalisées par leur mauvais score écologique, la Bretagne et les Pays-de-la-Loire restent à la peine, tout comme l'Ile-de-France, la Normandie et les Hauts-de-France.

Le PIB fait-il le bonheur ?

Reste la question de l'éventuelle corrélation entre PIB et soutenabilité sociale et écologique. Les auteurs ont fait leurs calculs : au-delà d'un certain niveau de revenu ou de PIB par habitant, il n'y a plus de lien avec le bien-être. Autrement dit, au-delà d'un certain seuil, une augmentation du PIB n'apporte pas de surcroît de bien-être. Un résultat qui *invite « à chercher ailleurs que dans la croissance les leviers de la santé sociale »*.

A contrario, cela semble aussi indiquer que la croissance continue du PIB ne se fait pas au détriment du bien-être, sauf pour l'Ile-de-France. Mais les auteurs de l'étude précisent aussitôt que cela *« tient à la capacité d'un pays comme la France d'organiser son propre découplage artificiel, en externalisant, hors de son territoire, une partie des productions les plus pénibles pour le travail, le revenu, la santé, etc., comme elle le fait aussi en matière écologique »*.

Conclusion : la décorrélation n'est peut-être si absolue que ça, simplement elle est masquée par l'organisation de nos systèmes de production, qui nous permette de « délocaliser » un certain nombre

de nuisances vers d'autres populations, dont il faudra bien un jour mesurer également l'indice de santé sociale...

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel : (33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.